

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 7 avril 2022

N° 33

Objet : Etude de faisabilité et de programmation architecturale et scénographique de restructuration du Musée Promenade, réalisation des diagnostics techniques complémentaires
Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

Etaient excusés :

BOURJAC Jean Marie
CROZALS Florent
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
VOLLAIRE Nadine

REÇU EN PRÉFECTURE
le 11/04/2022

Application agréée E-justice.com

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Elle assure à ce titre la gestion du Musée Promenade, situé au parc Saint Benoît à Digne-les-Bains, qui est un lieu majeur d'attraction touristique, culturelle et pédagogique.

Aménagé progressivement à partir du centre de géologie créé en 1982, le Musée Promenade est aujourd'hui l'équipement muséographique le plus visité de Digne-les-Bains et figure parmi les cinq monuments et musées les plus fréquentés au niveau départemental, avec plus de 16 000 visiteurs accueillis chaque année du 1er avril au 31 octobre et une fréquentation en hausse depuis 2019.

La restructuration du Musée promenade étant une des actions prioritaires inscrite dans la stratégie de développement touristique de Provence Alpes Agglomération (Axe C : « structurer et mettre en place une offre d'exception ») une étude de faisabilité et de programmation architecturale et muséographique a été lancée à l'automne 2021.

- A l'issue de la phase 1 de cette étude qui permis d'établir un diagnostic général de l'équipement de valider une orientation de positionnement futur autour du concept de « centre d'interprétation », les phases suivantes seront consacrées à la définition de scénarios d'aménagement et à la rédaction du programme technique détaillé.
- A ce stade de l'étude, un certain nombre de diagnostics techniques complémentaires doivent être réalisés, à savoir :
 - diagnostic de repérage amiante et plomb ;
 - diagnostic parasitaire des charpentes ;
 - suivi des principales fissures et diagnostic structure pour identifier les murs porteurs, les modes constructifs et les éventuelles pathologies ;
 - relevé des réseaux sur le site ;
 - composition et calcul de la portance des planchers et évaluation de leur résistance au feu ;
 - levé topographique de l'ensemble du site, parc et bâtiments.

La réalisation de l'ensemble de ces diagnostics est estimée à 25.000 € H.T, soit 30.000 € TTC.

L'étude de faisabilité et de programmation architecturale et scénographique de restructuration du Musée Promenade de Digne-les-Bains est inscrite dans le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2021 – 2023 pour un montant de 50.000 € H.T. et bénéficie à ce titre d'une subvention du 10.000 € du département.

Dans la continuité de ce financement, il apparaît cohérent d'inscrire la réalisation des diagnostics complémentaires dans la seconde phase du Contrat de Départemental de Solidarité Territoriale.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20220407-03_07042022

Il vous est demandé :

- **D'approuver** la réalisation des diagnostics techniques complémentaires à entreprendre dans le cadre étude de faisabilité et de programmation architecturale et scénographique de restructuration du Musée Promenade de Digne-les-Bains pour un montant de 25.000,00 € H.T. ;
- **D'approuver** ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.....	25.000,00 €
Recettes H.T.....	25.000,00 €
Dont :	
- Subvention Département des AHP CDST (50%).....	12.500,00 €
- Autofinancement PAA (50%).....	12.500,00 €
- **D'autoriser** Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/04/2022

Application gérée par leqalme.com

99_DE-004-200067437-20220407-99_07042022

